

OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 2014

# Les échos de la commune n° 3



BULLETIN D'INFORMATIONS  
DE CRAVANT-CHEVILLY

# ENTRE NOUS

---

Pas de morosité à Cravant !

La presse, la télévision, se font l'écho, tous les jours ou presque, de la crise économique qui touche notre pays. Nos dirigeants demandent aux collectivités locales de faire des économies, les dotations de l'Etat se réduisant d'année en année. La Cour des comptes, qui a pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public, critique les communes un peu trop dépensières !

A Cravant, nous ne sommes pas les mauvais élèves de la classe, et nous ne dépensons pas sans compter !

Ne pas être dépensier, c'est d'abord revenir à des règles simples : Ne pas penser à des travaux de prestige, mais à des investissements utiles et indispensables, entretenir ses biens régulièrement plutôt que d'avoir à supporter de grosses réparations d'un coup, ne pas dépenser plus qu'on ne gagne, autant de principes qui étaient en vigueur autrefois, et qu'on a un peu oubliés.

Mais les contraintes budgétaires nous incitent aussi à être plus créatifs : Le partage des biens, comme le co-voiturage au niveau individuel, les groupements d'achats entre communes sont de très bonnes idées. Il y en aura d'autres, sûrement !

Etre créatif pour nos distractions : C'est le rôle des nombreuses associations du village, qui se mobilisent pour vous offrir toujours plus d'animations comme la fête du potiron, fruit des jardins partagés. Vous retrouverez bientôt le loto, les nouvelles activités proposées à la salle de l'Escalier, autant d'occasions pour sortir de chez soi, voir des amis, oublier ses soucis ! Puis les enfants rencontreront le Père Noël et ce sera le moment de se retrouver en famille. N'oublions pas celles et ceux qui sont seuls ou dans la peine. Le Préfet, lors de sa récente visite à Cravant pour l'inauguration de la salle de l'Escalier, s'est félicité du lien social qu'il voyait très présent à Cravant. Je souhaite que ce lien perdure et soit entretenu par chacun d'entre nous.

Bonne fin d'année à vous tous et à bientôt,

Votre maire

## SOMMAIRE

---

Entre nous .....	1	Les associations .....	16
La vie de la commune .....	2	Coup de projecteur sur .....	22
Les Conseils Municipaux .....	5	Cravant d'hier et d'aujourd'hui .....	23
Les Echos de la CCECY .....	7	Dernières minutes .....	23
Le travail des comités .....	8		
Infos pratiques .....	10		
Infos communales .....	12		

# LA VIE DE LA COMMUNE

## Situation du projet des dessertes TER des lignes Cravant-Avallon et Cravant-Clamecy

Deux réunions dites de concertation, organisées par le Conseil Régional en la personne de M. Michel Neugnot 1<sup>er</sup> Vice-président avec la SNCF, se sont déroulées le 4 novembre dernier, à Clamecy et à Avallon.

A Avallon, plusieurs personnalités sont venues soutenir les participants à cette réunion, dont de nombreux élus communaux des deux vallées : Monsieur André Villiers, Président du Conseil Général, Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne, Sénateur de l'Yonne, Monsieur Jean-Marie Rolland, Conseiller Général de Vermenton et M. Yves Vecten, Conseiller Général de Coulanges- la-Vineuse .

Monsieur Michel Neugnot a expliqué, dans une ambiance houleuse et parfois hostile, les changements instaurés par la Région et la SNCF :

- Diminution du nombre de trains
- Suppression de nombreux arrêts du train
- Autocars en remplacement des trains supprimés, voire même de taxis « à la demande ». Mais ces bus prennent plus de temps que le train pour un même trajet et ne s'arrêtent presque pas aux stations intermédiaires.
- Etude éventuelle sur le besoin de distributeurs de billets, etc. ...
- Seules, seraient maintenus : entre Auxerre-Avallon, les arrêts de train de Champs Saint Bris, Cravant, Vermenton, Sermizelles ; sur la partie Clamecy-Cravant les arrêts de train de Châtel-Censoir et Mailly la Ville.

L'ensemble des présents se sont vivement opposés à ce projet (entreprises, usagers et leurs représentants, représentants du tourisme, et élus locaux comme départementaux) :

- Aucune concertation véritable n'a été faite,
- La suppression d'arrêts et de trains va « casser » : le développement économique, le tourisme et la vie de notre territoire,
- Aucune prise en compte des réels besoins des usagers qui travaillent entre Avallon ou Clamecy et Auxerre ; en particulier de ceux qui habitent les petites communes et leurs alentours, qui seront insuffisamment desservies.

Monsieur Neugnot, 1<sup>er</sup> Vice- Président du Conseil Régional de Bourgogne, expliquera que tout ce projet est avant tout fait pour gagner quelques minutes sur le trajet Morvan-Paris et améliorer le service. Comme le 15 septembre, cet argument fut à nouveau contesté. Selon de très nombreuses personnes, il est à considérer comme le prétexte et la première étape de l'arrêt définitif du train sur ces lignes malgré les promesses de M. Neugnot. Il faut aussi rappeler que voilà 5 ans, un investissement de 45 millions d'euros a été fait pour réparer et renforcer les voies ferrées, avec 13 millions d'euros de subvention par la Région. A l'époque, l'objectif de cette dépense était l'amélioration de la sécurité et de la vitesse, ce qui ne s'est jamais vu dans les horaires. Comprenez qui pourra.

Après de nombreuses questions montrant l'incohérence des décisions prévues par le Conseil Régional et l'absence de vraie concertation, M. Neugnot a conclu chacune des réunions en indiquant qu'il avait écouté, mais que ce projet serait mis en œuvre en juillet 2015.

Auparavant, M. Jean-Baptiste Lemoyne, Sénateur de l'Yonne, avait insisté sur les conséquences humaines et économiques d'une telle décision. Il avait proposé au moins d'attendre les conclusions d'une véritable étude que la Région veut faire ; étude lancée à grands frais mais après la décision ! Là encore, comprenez qui pourra. Il arrive aussi que des cabinets d'experts soient largement payés pour dire ce que le client ne veut pas dire lui-même ou pour emballer et conforter un choix fait mais contesté.

De son côté M. André Villiers, Président du Conseil Général de l'Yonne, avait insisté sur le fait que cette décision allait à l'opposé des promesses faites lors des élections régionales et contre les investissements réguliers dans le développement du tourisme ; investissements réalisés en particulier par la Région, mais aussi par le Département, les collectivités locales, par les entreprises et les particuliers concernées. Il faut savoir que le tourisme est une activité très importante et en développement sur tout le sud de l'Yonne et le Morvan. Là aussi, comprenez qui pourra, alors que tous cherchent à favoriser la reprise et l'emploi.

Face à une telle situation, plusieurs actions sont envisagées dans les prochaines semaines, afin de remettre en cause ce projet.

## Inauguration de l'ESCALIER



La salle de l'Escalier que vous avez pu découvrir lors des journées du Patrimoine a été inaugurée officiellement le samedi 4 octobre sous un soleil radieux de fin d'été, en présence de nombreuses personnalités du département :

Monsieur Raymond Le Deun, Préfet de l'Yonne, Monsieur Jean-Yves Caillet, Député, Monsieur Henri de Raincourt, Ancien Ministre et Sénateur, Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne, Sénateur, Monsieur André Villiers, Président du Conseil Général, et Monsieur Jean-Marie Rolland, Conseiller Général.

Madame le Maire a prononcé une brève allocution retraçant l'histoire de la réhabilitation de la Salle Communale de l'Escalier, et a remercié particulièrement Monsieur Le Deun, Monsieur Villiers et Monsieur Rolland pour leur soutien et les concours financiers qu'ils ont apporté à ce projet.

Après les interventions chaleureuses et amicales de Messieurs Franck, Rolland, Villiers, Lemoyne et Caillet, le Préfet, Monsieur Le Deun, a conclu la cérémonie. Il s'est notamment félicité de constater que la commune avait réalisé la réhabilitation de ces locaux en deux ans, soit un délai satisfaisant d'utilisation de l'argent public. Il a souligné l'importance du lien social dans les communes, qu'il estime très présent à Cravant. Il a également apprécié la continuité des bonnes relations entre le Conseil Municipal précédent et l'équipe actuelle, ce qui est toujours favorable à la bonne marche de la commune. Enfin, il a rappelé l'intérêt pour les collectivités locales que présentent les contrats de génération, qui permettent, là encore, une transmission entre salariés seniors et les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Cette cérémonie a été aussi l'occasion pour Monsieur Rolland de s'exprimer sur le projet très controversé de suppression des arrêts SNCF entre Avallon et Cravant. Il a nettement pris la défense des élus de la Communauté de Communes CCECY, afin de préserver la desserte de la région, la vie des entreprises et le tourisme régional. Monsieur Caillet a pris la parole sur le même sujet en défendant le point de vue de la SNCF de prévoir des arrêts « routiers » en remplacement des arrêts dans les gares.

## Monsieur Jean-Pierre FRANCK distingué maire honoraire

Lors de l'inauguration de l'Escalier, Madame le Maire a annoncé à Monsieur Jean-Pierre FRANCK sa distinction en tant que Maire Honoraire de la Commune de Cravant.

Cette distinction honorifique est une marque de reconnaissance des Cravantaises et des Cravantais vis-à-vis de Monsieur Jean-Pierre FRANCK pour son engagement envers la commune, à laquelle il a consacré de nombreuses années.

## Cérémonie commémorative du 11 novembre



La mémoire de tous ceux qui ont pris part à la Grande Guerre de 1914-1918 et pour un nombre important fait le sacrifice de leur vie pour la nation a, comme chaque année, été honorée au monument aux morts de Cravant lors de la 96ème commémoration de l'armistice de la 1ère Guerre Mondiale.

Les participants ont écouté avec attention et émotion les lectures de Colette Lerman, Maire de la commune, avant de se recueillir et d'assister aux trois dépôts de gerbes (monument aux morts, cimetière de Cravant et cimetière de Chevilly).

La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur à la mairie.

## Journées Européennes du Patrimoine

Le beau temps a dominé lors des Journées du Patrimoine cette année et a permis à tous ceux qui sont montés tout en haut de la Tour Renaissance de l'Eglise d'observer de près les travaux, et de découvrir Cravant vu du ciel. C'est l'entreprise MORESK chargée du remplacement des pierres détériorées qui a accompagné les visiteurs et qui leur a apporté des commentaires sur les travaux en cours. Tous ont pu apprécier leur implication et leur passion pour le métier qu'ils ont choisi.



Nombreux ont été les photographes qui ont immortalisé cette journée particulière.

Pour ceux qui n'ont pas eu le loisir de gravir les marches de l'échafaudage, ou qui ont eu le vertige, une exposition de photos illustrant la progression des travaux était présentée dans l'église.



Par ailleurs plusieurs associations du village se sont mobilisées pour vendre quelques fragments de pierres abîmées, aux visiteurs voulant conserver un petit morceau de leur église, et ce, au profit de la restauration de l'église. Laurette, Thierry, Fabien, Gérard et bien d'autres étaient aux manettes pour cette opération.

Un peu plus loin, au carrefour des ruelles, de la petite rue St Martin et de la petite ruelle de l'église, l'Escalier a ouvert ses portes aux Cravantaises et aux Cravantais, qui ont découvert cette maison pleine de charme, avant que ne commencent des activités nouvelles début novembre.



Enfin, de l'autre côté de Cravant, l'Association Aviatroglo avait convié les visiteurs à une petite balade « historique » depuis la halte nautique jusqu'à la centrale de montage (près de la piste d'aéromodélisme) et face aux carrières de Palotte.

Une exposition de maquettes et de panneaux d'informations sur le site de la centrale était également proposée et permettait aux non marcheurs de prendre part à cette manifestation.

Au bilan, une belle affluence a été enregistrée et chacun a pu découvrir ou redécouvrir cette page historique de la commune. Les animations qui ont jalonné le parcours ont été grandement appréciées.

Un remerciement particulier aux pompiers de Cravant qui ont apporté leur concours à cette organisation.



On notera que le club ULM offrait la possibilité de faire un tour en ULM pour 30 euros et que quelques personnes ont eu droit à un petit tour aérien dont ils sont revenus avec un large sourire.

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

**Rappels** : les conseils municipaux sont des moments importants de la vie de la commune. Ouvert au public, ils rassemblent, autour du maire et des adjoints, tous les conseillers afin d'établir des bilans, faire des propositions, délibérer, ... La date du prochain conseil est annoncée par voie d'affichage et sur le site internet de la commune (www.cravant-yonne.fr). Chaque compte-rendu, dès lors qu'il est validé, est affiché sur les panneaux d'information de la commune, publié sur le site internet (www.cravant-yonne.fr, menu «la Mairie», onglet «compte-rendu des conseils») et est consultable en mairie pendant les horaires d'ouverture.

## Extraits du Conseil Municipal du 21/08/2014

**Ordre du jour** : Eglise : travaux complémentaires, demandes de subventions (Préfecture, DRAC, Conseil Général), CPI : convention relative aux sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS et la commune, Finances : mise en place du PESV2, dématérialisation de la chaîne comptable, Questions diverses.



### 1°) EGLISE : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – DEMANDES DE SUBVENTIONS (PREFECTURE (DETR), DRAC, CONSEIL GENERAL)

Le Maire rappelle que la commune a déjà réalisé, sur plusieurs années, d'importants travaux d'entretien de l'église, les derniers concernant le clocher et les travaux d'urgence sur les toitures du chœur et de la sacristie. (...).

L'échafaudage mis en place pour les travaux toujours en cours a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux complémentaires. En effet, M. DECARIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a précisé que l'estimation initiale rappelée ci-dessus, avait été réalisée avant la mise en place de l'échafaudage ; il n'était alors pas possible de réaliser un diagnostic exhaustif à une telle hauteur. Bien que limités à la partie haute de l'édifice et n'affectant que les derniers niveaux, les désordres nouvellement constatés s'avèrent particulièrement dangereux, tant pour la pérennité de l'Eglise (tenue) que pour la sécurité des biens et des personnes à proximité (chutes de pierres). Un report de ces travaux complémentaires est, par ailleurs, inenvisageable du fait de ce danger et de l'opportunité d'utiliser l'échafaudage présent sur le chantier qui, compte tenu de son coût, ne pourrait faire l'objet d'un montage ultérieur.

En outre, tant d'un point de vue technique que d'un point de vue financier, ces travaux sont indissociables de la tranche de travaux actuelle. Le coût de l'opération est estimé à 131 944.55 € HT, y compris les honoraires de l'architecte et les imprévus très probables au moment de l'exécution de ce type de chantier. (...) Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi, avec un taux d'aides publiques atteignant le plafond maximum de 80% :

<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</b>		<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</b>	
<b>DEPENSES (H.T.)</b>		<b>RESSOURCES</b>	
<b>Travaux</b>		DRAC (40%)	52 777.82 €
Lot 1 (installation, échaf, p. de taille)	86 118.50 €	PREFECTURE – DETR (20%)	26 388.91 €
Lot 2 (sculpture)	14 044.00 €	CONSEIL GENERAL (20%)	26 388.91 €
Lot 4 (couverture, paratonnerre)	14 292.14 €	COMMUNE (20%)	26 388.91 €
<i>sous total</i>	114 454.64 €		
<b>Honoraires</b>			
DECARIS	6 044.45 €		
<b>Imprévus (10%)</b>	11 445.46 €		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>131 944.55 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>131 944.55 €</b>
<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</b>		<b>TRAVAUX COMPLEMENTAIRES</b>	

La date limite de dépôt de la demande de subvention au titre de la DETR est fixée au 31 août 2014. Ainsi, les travaux qui resteraient à la charge de la commune seraient limités à 26 388,91 euros.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, compte tenu de leur urgence, de réaliser les travaux complémentaires sur la tour de l'Eglise justifiés par la nécessité de mettre en sécurité l'édifice et les biens et les personnes à proximité, VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus, AUTORISE le Maire à demander les subventions à la DRAC, au CONSEIL GENERAL et à la PREFECTURE dans le cadre du dispositif « Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision, notamment la signature des avenants avec les mêmes entreprises, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.**

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

A noter, que suite à une réduction substantielle de la subvention de la DRAC, dont la commune a été informée en octobre, la commune aurait eu à financer une part plus importante de ces travaux. Nous avons alors sollicité la Préfecture, qui a généreusement augmenté sa participation jusqu'à 38 000 euros, permettant ainsi à la commune de limiter sa part de financement à 20 % des travaux, comme prévu initialement.

## 2°) [CPI : CONVENTION RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ENTRE LE SDIS ET LA COMMUNE](#)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (S.D.I.S.) propose à la commune une convention relative aux sapeurs-pompiers volontaires du CPI portant sur :

- les modalités d'exercice des missions (missions confiées au CPI, secteur de compétence, gestion des interventions autonomes et conjointes, établissement des comptes-rendus de sorties, formations, matériels et équipements, organisation décisionnelle, frais pris en charge par le SDIS),
- les modalités relatives aux visites médicales et examens médicaux pris en charge par le SDIS,
- la gestion administrative du CPI (en matière de responsabilité et de souscription d'assurances notamment),
- les éléments de mise en œuvre de la présente convention.

Il est précisé que cette convention autorise le CPI à intervenir à l'extérieur du territoire communal, avec une limite fixée au canton. La présente convention, d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, annulerait et remplacerait la précédente, signée en 2005 (convention n°78).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer la présente convention relative aux sapeurs-pompiers volontaires du CPI avec le SDIS. Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

## 3°) [FINANCES : MISE EN PLACE DU « PESV2 », DEMATERIALISATION DE LA CHAINE COMPTABLE](#)

Au 1er janvier 2015, le Protocole d'Echanges Standard (PESV2) viendra obligatoirement remplacer les protocoles d'échanges antérieurs des pièces comptables avec la Trésorerie.

Le PESV est un protocole électronique entre l'ordonnateur (la commune) et le comptable qui permet de :

- Dématérialiser les pièces comptables (titres de recette et mandats de dépenses),
- Véhiculer les pièces justificatives associées,
- Signer électroniquement les bordereaux de ces dépenses et recettes.

Seul le flux électronique donnera les ordres de prise en charge comptable. Il ne sera plus nécessaire de générer des impressions papiers. Le PESV permettra une dématérialisation sécurisée des pièces justificatives entre l'ordonnateur et le comptable du Trésor.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, ADOPTE le passage au PESV2 et à la dématérialisation.**

## 4°) [QUESTIONS DIVERSES](#)

[Remplacement des cidex les plus vétustes](#) : Mme le Maire indique que la Poste a reconnu la nécessité de procéder au remplacement des cidex les plus vétustes au cours du premier semestre 2015.

### [Extraits du Conseil Municipal du 19/09/2014](#)

**Ordre du jour** : Autorisation de consulter des architectes pour une pré-étude de mise aux normes accessibilité handicapés pour les bâtiments communaux, Autorisation au Maire de rembourser le fonds d'amorçage des NAP à la CCECY, Demande d'une subvention à la CCECY pour l'achat de mobilier pour les NAP, Validation du contrat de location du 4 rue de l'Eglise, Renouvellement d'un contrat CUI-CAE, Vote d'une subvention à l'ADMR de Vermenton, Questions diverses.



## 1°) [AUTORISATION DE CONSULTER DES ARCHITECTES POUR UNE PRE-ETUDE DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX](#)

Le volet accessibilité de la loi handicap du 11 février 2005 impose la mise en conformité des établissements recevant du public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Un nouveau dispositif est prévu, pour ne pas être exposé à des sanctions, il est nécessaire de débiter une étude et de s'engager sur un calendrier précis de travaux d'accessibilité, ce qui permettra de disposer de délais supplémentaires pour se mettre en conformité.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à consulter des architectes pour effectuer une pré-étude de mise aux normes accessibilité handicapés dans les bâtiments communaux où cela sera nécessaire.**

## 2°) [AUTORISATION AU MAIRE DE REMBOURSER LE FONDS D'AMORCAGE DES NAP A LA CCECY](#)

Un fonds dénommé « fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré » a été institué en faveur des communes à hauteur de 50 € par enfant scolarisé sur leurs communes, montant fixé par arrêté ministériel. Il vise à contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques dans le cadre de la réorganisation des rythmes scolaires. Les aides apportées par le fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la commune (108 élèves pour Cravant). Un montant forfaitaire par élève sera versé à toutes les communes qu'il est proposé de reverser à la CCECY chargée d'organiser ces NAP.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de reversement du fonds d'amorçage avec la CCECY.**

### 3°) DEMANDE D'UNE SUBVENTION A LA CCECY POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LES NAP

Afin de compléter le matériel pour les Nouvelles Activités Périscolaires, il est possible de demander auprès de la CCECY une subvention de 80 % sur une base de 1 500 € HT pour l'achat de mobilier.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 80 % sur une base de 1 500 € HT pour l'achat de mobilier pour les NAP auprès de la CCECY de Vermenton.*

### 4°) VALIDATION DU CONTRAT DE LOCATION DU 4 RUE DE L'EGLISE

Le logement du 4 ter rue de l' Eglise était loué par deux colocataires, un des deux souhaite quitter le logement, l'autre locataire souhaitait reprendre le logement.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine cette attribution de logement.*

### 5°) RENOUVELLEMENT DU CUI-CAE DE GERVAIS MICHAEL

*Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de GERVAIS Michaël pour 6 mois à compter du 24 octobre 2014 et autorise le Maire à signer ce renouvellement de contrat CUI/CAE.*

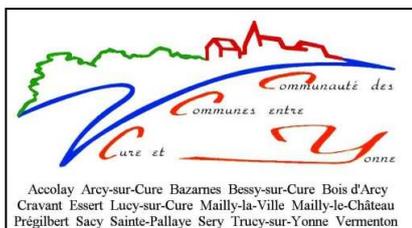
### 6°) VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE VERMENTON

*A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 150 € pour 2014 à l'ADMR de Vermenton.*

### 7°) QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait part de la visite du responsable de l'ADMR d'Escolives qui apporte des services complémentaires à ceux dispensés par l'ADMR de Vermenton.
- Pour les travaux de l'Eglise, la DRAC nous a informé de la diminution de ses subventions. Une réunion est prévue à la DRAC le 6 octobre 2014. Il conviendra donc de revoir ce dossier dans la mesure où le plan de financement est modifié lors du prochain conseil municipal (prévision le 17 octobre)
- Le Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat en Pays Avallonnais est toujours en cours et des subventions peuvent être accordées aux propriétaires pour la réalisation de travaux selon certaines conditions.

# LES ECHOS DE LA CCECY



## A COMPTER DU 01<sup>er</sup> octobre 2014 MODIFICATION HORAIRES OUVERTURES DES DECHETTERIES

	<b>DÉCHETTERIE DE VERMENTON</b> <b>03.86.81.59.37</b>
Lundi	FERMÉE
Mardi	14h00 - 17h00 (18h00 en été*)
Mercredi	FERMÉE
Judi	FERMÉE (Ouvert 9h00 – 12h00 en été*)
Vendredi	9h00-12h00 14h00-17h00 (18h00 en été*)
Samedi	14h00 - 17h00 (18h00 en été*)

	<b>DÉCHETTERIE DE MAILLY LA VILLE</b> <b>03.86.81.11.27</b>
	FERMÉE
	FERMÉE
	9h00-12h00 14h00-17h00 (18h00 en été*)
	FERMÉE
	FERMÉE
	9h00 - 12h00

\*été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

# LE TRAVAIL DES COMITÉS

Comité « Environnement - Urbanisme - Projets »  
Extrait de la réunion du 24 septembre 2014

## Transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

### La procédure

Le PLU traduit la volonté d'aménagement, de développement de la commune et se compose de 5 pièces obligatoires :

- un diagnostic,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.),
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.),
- un zonage,
- un règlement.

Après avoir réalisé une présentation de ces différentes pièces, M.TARTREAU, du cabinet CDHU, précise que plusieurs points devront être retravaillés suite à la promulgation de la loi A.L.U.R.

A l'issue de la phase d'études, le projet de P.L.U., arrêté par la commune, est communiqué pour avis aux organismes et aux personnes qui ont été associés à son élaboration (DDT, Architecte des Bâtiments de France ...). Ils ont 3 mois pour se manifester.

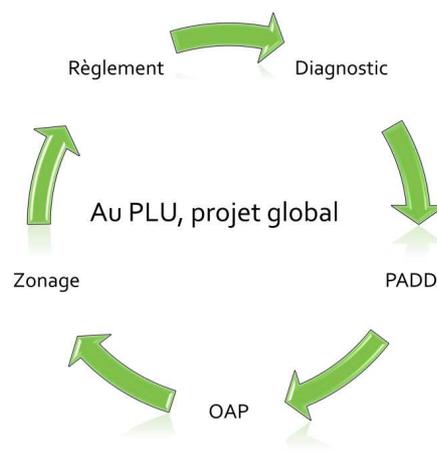
Le projet de P.L.U. est ensuite soumis à enquête publique avant d'être approuvé par le Conseil Municipal.

### Le projet de P.L.U. de Cravant

- l'objectif de croissance

M.TARTREAU indique qu'il sera nécessaire de retravailler le scénario de croissance démographique de 0.8 jugé trop élevé par les services de l'Etat lors des précédentes réunions de présentation.

Ce paramètre s'avère particulièrement important puisqu'il conditionne la superficie de terrains à ouvrir à l'urbanisation, après prise en compte des logements vacants et des dents creuses mobilisables.



Comité « Travaux – Forêts – Chemins »  
Extrait de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2014

## **1°) Travaux urgents engagés**

### Huisseries des logements communaux

A.GODARD rappelle que certains logements du parc locatif de la commune sont anciens.

Par conséquent, il s'est avéré nécessaire de procéder, dans un premier temps, au remplacement des huisseries considérées comme les plus dégradées.

### Régulation de la température sur les chaudières à gaz de la Mairie et de la Bibliothèque

Afin de maîtriser les dépenses du poste « énergie », il est prévu d'installer un système de thermorégulation sur les installations de la Mairie et de la Bibliothèque.

### Analyse des consommations « électricité » et « gaz » de la commune

A.GODARD présente aux membres du comité une étude comparative réalisée sur la période 2008 - 2014.

Gaz : la dépense du poste « gaz » est passée de 8 000 € en 2008 à 12 000 € en 2014.

La hausse importante des consommations à l'école s'explique par l'ancienneté de la chaudière. Une étude sur son remplacement est à prévoir. Il invite, par ailleurs, les utilisateurs des locaux communaux à faire une utilisation modérée et raisonnée des chauffages, notamment lorsque les salles sont inoccupées.

Electricité : les dépenses relatives à l'éclairage public représentent une part significative de la dépense en électricité.

## **2°) Point sur les travaux nécessaires à court terme à la Salle Polyvalente**

Des infiltrations sont constatées dans la Salle Polyvalente lors des épisodes pluvieux importants. Des devis sont en cours d'établissement pour une intervention sur une noue. D'autres travaux seront à planifier sur plusieurs exercices budgétaires (gouttières, fenêtres, tableau électrique, sanitaires).

### 3°) Plan d'actions en cours d'élaboration pour les logements communaux

A.GODARD indique qu'il s'est employé à visiter la plupart des logements communaux afin d'apprécier leur degré de vétusté et de dégager des priorités quant aux travaux à entreprendre.

Une part des loyers perçus doit être réservée pour couvrir les travaux à réaliser.

---

## Comité Jeunesse, Animation, Sport et Ecole Extrait de la réunion du 6 octobre 2014

---

### Bilan du chantier Jeunes de l'été 2014

13 jeunes cravantais (5 garçons et 7 filles) ont participé à l'édition 2014 du chantier jeunes. Le nettoyage du rû d'Arbaut, du mobilier de la salle polyvalente et du site de la fête patronale ont été les tâches effectuées par ces volontaires. La satisfaction de voir des jeunes s'investir d'une manière concrète pour leur village est partagée par tous. Leur investissement a été valorisé par une réception en Mairie, un article dans le bulletin municipal et une parution dans l'Yonne Républicaine.

### Passage de Yonne Tour Sport à Cravant en 2015



Yonne Tour Sport est un événement sportif mis en place dans l'ensemble du département pendant l'été par le Conseil Général. Des animations sportives sont installées pour une journée dans des villages de l'Yonne (souvent les chefs-lieux de canton) selon un calendrier établi à l'avance. Les enfants des alentours viennent gratuitement participer à ces activités sportives ludiques et originales. Une idée existe actuellement de proposer à Yonne Tour Sport de faire une étape à Cravant sur la zone sportive. **Le comité propose qu'un contact soit pris avec la communauté de communes qui est le partenaire habituel du Conseil Général de l'Yonne pour notre canton en lien avec la baignade de Vermenton et dont la compétence déléguée pourrait la concerner.**

### Point sur les écoles.

#### Circulation aux abords des écoles:

Après discussion, le comité regrette de ne pas avoir été consulté pour la modification de la circulation aux entrées et sorties des écoles. Une consultation a bien eu lieu avec la population mais en dehors du cadre de nos travaux. Près de 105 enfants entrent et sortent quatre fois par jour avec un flux de voitures important sur un temps réduit. Le comité est bien conscient de la limite de l'aménagement de la rue qui ne permet pas de trouver une solution qui réponde aux piétons, aux voitures qui circulent ou à celles qui stationnent. Plusieurs membres du comité sont présents à ces moments et une vigilance sera accordée par eux à cette nouvelle organisation. **Les premiers responsables de la sécurité des piétons étant les automobilistes, le comité propose qu'un système de papillons à déposer sur les pare-brise des véhicules « récalcitrants » ou de courriers de rappel à la loi soient utilisés avant de demander à la Gendarmerie d'intervenir.**

#### Nouvelles activités périscolaires:

La réforme des rythmes éducatifs et scolaires est appliquée depuis la rentrée. Les enfants de Cravant bénéficient d'activités périscolaires gratuites de 15h30 à 16h45 les lundis et jeudis. Elles sont organisées par les Filous Fûtés. Il est encore tôt pour évaluer l'impact sur la fatigue des enfants et sur les résultats scolaires mais le comité note la satisfaction de la majorité des familles qui se sont exprimées sur ce sujet.

#### Locaux scolaires:

En raison d'un nouveau circuit d'accès des enfants de moyennes et grandes sections à leur classe pour ne pas gêner les enfants en salle de sieste pour le début de l'après-midi, il existe un problème de rangement de leurs effets personnels (manteaux et chaussures). George et Laurette, qui représentent la commune au conseil d'école, vont se rapprocher des enseignantes de maternelle pour qu'elles estiment leurs besoins et qu'elles fassent une proposition. La salle de sieste a atteint la limite de sa capacité d'accueil car plus de 20 enfants y dorment. De ce fait, des enfants de moyenne section ne peuvent y profiter d'un temps de sommeil. La solution sera difficile à trouver du fait des conditions légales de surveillance et du décloisonnement mis en place en début d'après-midi.

### Echanges sur la pratique sportive communale.



Il existe des lieux de pratique variés dans le village (*zone sportive, parcours de santé, salle polyvalente et aire de jeu près de la rivière*) pour les enfants comme pour les adultes.

Les habitants s'y retrouvent et ces espaces contribuent favorablement à la vie de village et aux échanges. Le comité note que Chevilly ne présente aucun équipement de type « aire de jeu » pour les enfants. **Le comité propose :**

**1/ qu'une étude soit être faite car il existe un nombre non négligeable d'enfants dans ce hameau ; 2/ que le projet de remise en état de l'aire de jeu, de la reprise du grillage situé derrière un des buts de handball et l'installation de filets neufs puissent être étudiés pour une réalisation éventuelle avant le printemps prochain.**

## Point de situation sur la jeunesse

Avec une grande palette d'activités proposées aux enfants et aux jeunes du village, la majorité des jeunes semblent pouvoir bénéficier de conditions de vie favorables dans leur temps de loisirs. Ils se retrouvent dans les espaces communaux, dans les manifestations locales et leur place dans la population ne pose pas de problème identifié.

Par ailleurs, le comité s'est réuni pour échanger longuement sur la situation de certains jeunes de CRAVANT qui posent des difficultés (occupation tardive ...). Ainsi, le comité propose de mener une réflexion concernant une (des) action(s) de prévention à destination de ces jeunes et en y associant leur famille afin de prendre en compte leurs difficultés dans leur globalité.

## 7°) Organisation de la fête communale de Noël 2014

Depuis 2008, la commune met en place une fête de Noël pour les enfants (jusqu'au collège) et leurs familles avec un spectacle, la venue du Père Noël et un goûter. Le CCAS se charge de financer l'achat d'un cadeau à chaque enfant.

Le comité propose que la date du 14 décembre après-midi soit retenue avec le spectacle « Sneek et Squell » de la compagnie L'Aime En Terre d'Arcy sur Cure. En préparation pour Noël 2015, le spectacle de Rachel (sculpture de ballons) est proposé pour une réservation anticipée.

# INFOS PRATIQUES

## La Mairie : horaires et permanences

<u>Horaires d'ouverture au public :</u>	lundi de 14 h à 18 h mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h jeudi de 14 h à 18 h
<u>Permanence téléphonique</u>	tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (17 h le mardi et le vendredi)
<u>Permanence sociale</u>	le mercredi, de 14 h à 18 h par Michèle BARY et George BASSAN



**Le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Merci de vous renseigner en mairie.**

Tél : 03 86 42 23 34

Fax : 03 86 42 29 67

@ : mairie-cravant@wanadoo.fr

Site : www.cravant-yonne.fr

\* \* \* \* \*

## RECRUTEMENT

**De novembre à décembre 2014 et janvier 2015**  
**1500 postes à pourvoir**

**Avec ou sans diplôme, à partir de 17 ans et 6 mois à 29 ans au plus**

**Les spécialistes de la mêlée** (infanterie, arme blindée cavalerie), **Les spécialistes des appuis** (artillerie, aviation légère de l'armée de terre, génie), **Les spécialistes du commandement** (les transmissions), **Les spécialistes du soutien** (mécanique, électronique, conduite, logistique, administration ...), La **Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris**, l'**Unité d'Intervention et d'Instruction de la Sécurité Civile**.

**Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées**

**ADRESSE:** 16 bis Rue Faidherbe 89000 AUXERRE

**CONTACT:** Adjudant-chef Bruno NIRLO. Tél : 03.86.72.72.72



Diabète

# C'EST BON de se sentir accompagné

Parce qu'il est important de bien connaître le diabète pour adapter ses habitudes de vie, l'Assurance Maladie a créé sophia.

sophia c'est le service qui accompagne les personnes ayant une maladie chronique pour mieux vivre au quotidien et limiter les risques de complication.

sophia apporte en relais du médecin traitant, un soutien personnalisé, des informations et des conseils adaptés à l'état de santé et aux besoins de chacun.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **ameli-sophia.fr**



Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

Pour en savoir plus : **0811 709 709**  
Prix d'un appel local.

**ameli-sophia.fr**



Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis près de 70 ans. Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier. A l'ADMR, nous sommes reconnus pour nos compétences et notre expérience dans quatre domaines de services d'aide à domicile :



**L'ADMR**, la référence du service à la personne.

**AUTONOMIE** : Mieux vivre chez soi, plus autonome : l'ADMR accompagne les personnes dans les actes quotidiens de la vie. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, Filien ADMR notre système de téléassistance, livraison de repas, transport accompagné... notre palette de services est très large et répond aux besoins de chacun.

**DOMICILE** : Avec nos services de ménage, repassage, petit jardinage ou petit bricolage, nous améliorons la vie quotidienne de tous nos clients, qu'ils vivent seuls ou en famille.

**FAMILLE** : Nous sommes attentifs au bien-être des tout-petits et des plus grands, soucieux de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie familiale, professionnelle et sociale. Pour ces raisons, nous développons des solutions d'accueil individuel ou collectif. Pour faire face aux aléas de la vie, l'ADMR apporte également un soutien aux familles et une action socio-éducative (TISF).

**SANTÉ** : Notre expertise dans le domaine de la santé est prouvée. Nous disposons aujourd'hui d'un grand nombre de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), de centres de santé infirmiers et également de services d'hospitalisation à domicile (HAD). Notre démarche ? Favoriser une approche globale de la personne en facilitant son accès aux soins.



# INFOS COMMUNALES

## ETAT CIVIL



### NAISSANCES

- 1er octobre 2014 Sabrina LAVIRON 17 rue d'Orléans

### DECES

- 11 septembre 2014 Rémy MILLOT, 18 rue du Port 67 ans
- 25 septembre 2014 Jean REBOUL, 17 rue de l'Eglise 76 ans

### MARIAGES

- 13 septembre 2014 Philippe JODON et Marie-France BONNEROT  
51 rue d'Orléans

## Contrôle de l'eau destinée à la consommation humaine Derniers contrôles effectués à Cravant le 10 septembre 2014

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Coloration	< 5 mg/L	15
Odeur	1	2 à 12
Turbidité	0,23 NFU	2
pH	7,5	6,5 et 9
Ammonium	< 0,01 mg/l	0,10
Nitrates	48 mg/l	50
Bactéries coliformes dans 100 ml	< à 1 n/100 mL	0
Entérocoques	< à 1 n/100 mL	0
Eschérichia coli	< à 1 n/100 mL	0

### Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

## Nouvelles Activités Périscolaires

Ca y est, les Nouvelles Activités Périscolaires ont commencé dans notre école le jeudi 04 septembre 2014. Grâce à un travail préparatoire important et de gros efforts de chacun pour réussir le lancement, seuls quelques aménagements mineurs ont dû être apportés pour que les enfants trouvent rapidement leur rythme.

Chacun a pu prendre ses marques mais également s'approprier ces temps d'activités. En effet, ces derniers continuent de s'améliorer au regard des avis et idées qui sont enregistrés à propos des animations actuelles ou à venir.

Cravant a cette chance rare d'avoir une structure, des animateurs et des bénévoles de qualité à l'écoute des besoins et agissant dans l'intérêt des enfants. UN grand bravo à eux

Toute personne souhaitant s'investir et apporter sa contribution, aussi modeste soit-elle, est la bienvenue.



---

## Ramassage des encombrants

---

Le ramassage des encombrants dans Cravant aura lieu le matin du mercredi 3 décembre. Pour en bénéficier il faut se déclarer en déposant le bulletin joint, à la mairie au plus tard le lundi 1er décembre à 18h.

Pour mémoire, la collecte et le traitement des déchets est une mission de notre Communauté de Commune (CCECY). Ce ramassage d'encombrants est un service rendu par la commune essentiellement aux personnes âgées et n'ayant ni véhicule ni aide pour se rendre à la déchèterie de Vermenton ; cela dans les limites qui sont définies dans le bulletin d'inscription.

Il est rappelé que le système de collecte des déchets, de la responsabilité de la CCECY, est organisé de la manière suivante :

- Ramassage des ordures ménagères, le vendredi matin.
- Tri sélectif dans les colonnes spécialisées disposées à 3 endroits du village : le verre, les contenants plastiques, les journaux et revues, les vêtements. Ces bacs ne sont pas destinés à recevoir d'autres déchets et ces endroits ne sont pas des dépôts d'ordures.
- Déchèterie à Vermenton selon les horaires d'ouverture : gravats, métaux, bois, déchets verts, cartons, piles, matériels électriques, produits chimiques ou dangereux, déchets non recyclables, etc. ...
- Compostage collectif à titre expérimental des déchets végétaux de nourriture, en complément des composteurs individuels.

Chacun est invité à respecter ces bonnes règles pour la propreté du village et l'hygiène. Les autres dépôts sont polluants et illégaux. Ils entraînent des travaux et dépenses supplémentaires que chacun finit par retrouver d'une manière ou d'une autre dans ses impôts communautaires et communaux.

---

## Elagage des arbres, arbustes et haies

---

**Rappel** : les riverains ont l'obligation d'élaguer les arbres, les arbustes et les haies situées en bordure des voies publiques ou privées. Ceux-ci ne doivent pas constituer une gêne pour le passage des piétons, ne doivent pas cacher les feux et les panneaux de signalisation.

En outre, les branches ne doivent pas toucher les fils des réseaux aériens et ne doivent pas masquer les dispositifs d'éclairage public.

---

## Les murs mitoyens

*Extrait de l'article « Murs mitoyens », publié sur le site [Internet service-public.fr](http://Internet.service-public.fr)*

---

La mitoyenneté est un droit que possèdent 2 voisins sur le même mur. La détermination du caractère privatif ou mitoyen d'un mur est importante notamment parce qu'elle permet d'établir à qui incombe les frais d'entretien et de réparation.

### Comment savoir si un mur est mitoyen ?

#### Définition légale

La loi indique que tout mur est présumé mitoyen dès lors qu'il sert de séparation entre :

- un bâtiment,
- ou entre une cour et un jardin,
- ou encore entre enclos dans les champs.

#### Présomption de non-mitoyenneté

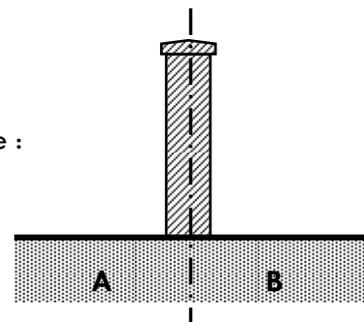
Cette présomption peut céder dans certaines hypothèses. C'est l'exemple :

- d'une pente unique au sommet d'un mur. Dans ce cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel la pente s'incline.
- de la présence, d'un côté du mur, de tuiles, de corniches. Dans ce cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel sont les tuiles, les corniches.

#### Preuve de la mitoyenneté

La mitoyenneté peut notamment se prouver :

- par un titre d'acquisition du bien mentionnant la nature privative ou mitoyenne du mur
- ou par la prescription, en l'absence de titre, c'est-à-dire par le simple fait de se comporter comme le propriétaire du mur privatif notamment de manière continue, publique et non équivoque pendant un certain délai (10 ans en cas de bonne foi de l'intéressé).



## **Comment passer d'un mur privatif à mitoyen ?**

Un propriétaire peut demander à son voisin de céder la mitoyenneté de son mur privatif construit à cheval sur les 2 propriétés. À défaut d'accord amiable, le propriétaire peut exercer un recours devant le tribunal de grande instance (TGI). En revanche, après avoir construit un mur privatif, il n'est pas possible de contraindre son voisin à en acquérir la mitoyenneté.

## **Quels sont les effets de la mitoyenneté ?**

### Entretien et réparation

Chacun des propriétaires doit veiller à la conservation du mur, c'est-à-dire à l'entretien du mur mitoyen en effectuant les réparations nécessaires ou en envisageant la reconstruction du mur si celui-ci est en mauvaise état.

Ces travaux doivent être effectués d'un commun accord entre les 2 propriétaires, sauf en cas d'urgence (par exemple, lorsque le mur menace de s'écrouler). Si le propriétaire d'un mur mitoyen fait exécuter seul des travaux sur le mur, sans prouver l'accord du voisin ou justifier d'une urgence, il ne peut obtenir de l'autre propriétaire le remboursement de la moitié du coût des travaux. De même, chaque propriétaire doit s'abstenir de tout ce qui peut dégrader le mur mitoyen et, d'une façon générale de tout ce qui peut porter atteinte aux droits du voisin.

Si tel était le cas, le propriétaire concerné pourrait être condamné à assumer seul les frais de réparation.

### Travaux de surélévation

Un propriétaire peut décider de rehausser le mur mitoyen ou d'augmenter son épaisseur, uniquement de son côté, et à ses frais. Pour se faire, il doit au préalable demander l'accord de son voisin. La partie supérieure du mur surélevé ou augmenté appartient exclusivement au voisin qui a fait les travaux. L'autre voisin peut cependant demander à acquérir la mitoyenneté de cette partie du mur en payant la moitié du coût des travaux et l'excédent du sol fourni pour l'excédant d'épaisseur, s'il y en a.

---

## **Travaux de rénovation énergétique** **Les aides disponibles**

---

Vous voulez engager des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ? Selon votre situation personnelle, certaines des aides présentées ci-dessous peuvent vous être accordées (elles sont, dans certains cas, cumulables).

Elles dépendent également des travaux ou bouquets de travaux que vous prévoyez de réaliser.

	<b>Depuis quand ?</b>	<b>Qui peut en bénéficier ?</b>	<b>Combien ?</b>	<b>Sous quelles conditions ?</b>
<b>CITE : Crédit d'Impôt pour la transition énergétique</b>	Depuis le 1er septembre 2014, le CITE remplace le CIDD ( <i>Crédit d'Impôt Développement Durable</i> )	Accessible aux propriétaires occupants comme aux locataires	Le CITE permet de déduire des impôts 30 % des dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique	A partir d'un type de travaux; A compter du 1er janvier 2015, les travaux devront être réalisés par un professionnel qualifié « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement)
<b>Eco-PTZ : Eco-Prêt à Taux Zéro</b>	Modifié en août 2014. Disponible jusqu'au 31 décembre 2015	Accessible aux propriétaires occupants comme aux locataires	20 000 € maximum pour 2 travaux, 30 000 € maximum à partir de 3 travaux	A partir de 2 types de travaux; Depuis le 1er septembre 2014, les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié « RGE »
<b>CEE : Certificat d'Economie d'Énergie ou « Prime Énergie »</b>	Existe depuis 2006	Accessible aux propriétaires, aux locataires et aux propriétaires bailleurs	Prime, chèque ou bon d'achat pouvant atteindre 20% du montant des travaux	A compter du 1er janvier 2015, les travaux devront être réalisés par un professionnel qualifié « RGE »

Plus d'informations sur le site : <http://www.renovation-info-service.gouv.fr>

## **RAPPEL : le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'Amélioration de l'Habitat en Pays Avallonnais**

Le Pays Avallonnais et la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne s'engagent en faveur de réhabilitation de l'habitat ancien. Depuis juin 2012, le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'Amélioration de l'Habitat en Pays Avallonnais a débuté. Il s'agit d'un programme d'aides à destination des propriétaires pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

### **Un accompagnement gratuit et un accueil régulier des propriétaires**

Gratuit, l'accompagnement par le cabinet URBANIS est une réelle opportunité pour les propriétaires. Cette équipe, mobilisée jusqu'à mai 2015, vous accompagnera dans vos projets de réhabilitation en :

- vous informant sur les aides mobilisables dans le cadre de ce programme ;
- vérifiant l'éligibilité de votre projet à ce dispositif ;
- vous apportant un conseil technique grâce à une visite du ou des logements ;
- vous aidant à monter votre dossier de demande de subventions ;
- étudiant les différentes possibilités de financement pour votre projet ;
- vous accompagnant jusqu'au paiement de la subvention



Il existe notamment plusieurs aides complémentaires possibles locales ou nationales (aide du Conseil Général de l'Yonne, caisse de retraite, Crédits d'impôt, éco-Prêt à Taux Zéro...) qui peuvent venir diminuer le reste à charge du projet. Enfin, pour les propriétaires aux ressources très modestes pour lesquels le financement de ce reste à charge pose problème (pas de possibilité d'obtenir un prêt auprès d'une banque et pas d'épargne mobilisable), URBANIS peut mobiliser d'autres leviers (possibilité d'un prêt à taux réduit de la Caisse d'Allocations Familiales, possibilité d'un prêt à taux zéro par la SACICAP1, possibilité d'une avance de subvention de l'Anah ou de la SACICAP avant le démarrage des travaux).

### **Des aides possibles pour différents types de projets**

Les aides mobilisables dans le cadre du PIG pour l'Amélioration de l'Habitat en Pays Avallonnais concernent aussi bien les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration du logement qu'ils occupent (propriétaires occupants) que les propriétaires de logements locatifs occupés ou de logements vacants à réhabiliter pour une mise en location (propriétaires bailleurs).

Différents types de projet peuvent être subventionnés dans le cadre de ce programme :

- les projets favorisant les économies d'énergie (isolation, changement de fenêtres...);
- les projets d'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (aménagement de sanitaires adaptés, installation d'un monte-escalier...);
- les travaux d'amélioration sur des logements très dégradés, insalubres ou indignes (mise aux normes de l'électricité, travaux de réfection globaux...)

### **Des subventions possibles jusqu'à 50% du montant des travaux**

Les aides mobilisables sont comprises entre 20% et 50% du montant hors taxe des travaux. Ces taux de subvention s'appliquent sur des montants de travaux plafonnés.

Les propriétaires occupants réalisant des travaux d'économie d'énergie pourront, en plus de ces subventions, bénéficier d'une prime de 2600 € financée par l'Etat et la Communauté de Communes. De même, les propriétaires bailleurs pourront bénéficier d'une prime de 2000 € s'ils s'engagent sur un certain niveau de loyer plafonné après travaux.

Des aides apportées sous conditions:

Pour être éligible au programme d'aides mis en place sur le Pays Avallonnais et sur la commune, le projet doit répondre à certaines conditions.

En voici quelques unes :

- le logement doit être âgé de plus de 15 ans ;
- les travaux ne doivent pas avoir débuté ;
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels ;
- le logement doit être occupé pendant 6 ans (propriétaires occupants) ou 9 ans (pour les projets locatifs) à titre de résidence principale après les travaux.

### **Contact**

Pour tout renseignement et pour vérifier l'éligibilité de votre projet aux aides apportées dans le cadre de ce programme, vous pouvez contacter :

Urbanis – 56, avenue du Drapeau – 21000 DIJON

Tél : 03.80.71.17.12 - Fax : 03.80.71.19.66

# LES ASSOCIATIONS

## APACHE - LES AMIS DE CHEUILLY

Cette année, c'est l'ancienne école de Cheully qui a été, à l'occasion des journées du patrimoine, l'objet d'une exposition retraçant son histoire au 19ème siècle.

Les habitants de Cheully, Cravant et même d'Auxerre ont participé à l'atelier d'écriture à la plume « Sergent-Major », les enfants s'amusant à couvrir des pages d'encre.

M. BARY,  
Présidente



## JOURNEE DES ASSOCIATIONS

Une journée des associations de Cravant s'est tenue salle du Gué d'Arbaud le 12 octobre.

Destinée à faire découvrir ou redécouvrir ce qui fait en partie l'attractivité de notre commune (dynamisme, partage, culture, patrimoine, ...), cette première édition a été marquée par une très grande qualité des expositions avec en particulier :

- une remarquable exposition de l'histoire aéronautique locale par AVIATROGLO,
- de belles photos, anciennes (APACHE) ou récentes (amicale des pompiers, syndicat d'initiatives),
- un retour sur plusieurs années de festivités par Cravant en fêtes (dont des affiches de 1978 !)
- les multiples activités du FSE, de Cravant patrimoine, d'Arbre de vie, ...



Même si chacun pense connaître parfaitement sa commune et son tissu associatif, des surprises sont toujours possibles et les curieux ont pu découvrir quelques nouvelles facettes parfois instructives, parfois étonnantes.

Ces associations existent pour (et par) nous toutes et tous : membres, bénévoles, sponsors ... N'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou sur le site <http://www.cravant-yonne.fr> si vous souhaitez adhérer ou simplement apporter votre contribution.

## FETE DU POTIRON

Mardi 21 octobre s'est tenue la fête du potiron organisée par les Filous Fûtés et l'association Arbre de Vie (à l'origine du projet).

Après quelques semaines de culture de 130 potirons de variétés différentes dans le secteur de la Gravelle sur un terrain appartenant à Henri Droin, arrosés grâce au puits prêté par Serge Guénot et par la pluie, la récolte a été généreuse. Deux énormes potirons de 22 et 30 kg ont été offerts pour cette fête par des jardiniers remarquables de Cravant (merci à Messieurs Perrichon et Theurel).

Le jour de la fête, les enfants du centre de loisirs ont réalisé puis exposé des sculptures sur potirons. Des enfants et des bénévoles ont préparé 48 litres de soupe offerte aux habitants et parents des enfants du centre de loisirs à partir d'un des potirons géants.

Une distribution gratuite des potirons a également été effectuée et préfigure du projet de jardins partagés à lancer en 2015 : se retrouver pour cultiver, aide de son expérience, donner des graines ou des plants, ou encore installer un bac de culture vers chez soi (dans la limite des possibilités techniques).



Une première expérience réussie ne manquera pas, dans tous les cas, d'être renouvelée.

Vous en saurez plus dès le prochain numéro des Echos de la commune...



---

## HALLOWEEN

---

La fête d'Halloween a été célébrée dans une très bonne ambiance vendredi 31 octobre. L'après-midi, Alexandre Perreau a animé à la bibliothèque un après-midi sur cette thématique (jeux, dessins, fabrication de masques et de sacs bonbons) suivi d'un goûter.

La nuit tombée, de nombreux enfants, grimés pour l'occasion, ont frappé aux portes et « invité » derrière leurs déguisements « terrifiants » les habitants « apeurés » à leur offrir quelques friandises.

Les parents qui accompagnaient le cortège ont rapporté que ce fut un moment bien sympathique avec des offrandes nombreuses et appréciées des enfants.

Attention maintenant aux caries !



---

## LE SYNDICAT D'INITIATIVE

---

Ce sont plus de 70 convives, que les bénévoles du Syndicat d'Initiative ont reçu le 26 octobre à leur fameux « Repas fruits de mer ».



De l'avis général : Bonne table, bonne ambiance. L'accompagnement par un orchestre a été très apprécié



---

## CCAS : VIF SUCCES DE LA 14<sup>ème</sup> BOURSE AUX VETEMENTS

---

A peine le porte de la salle polyvalente franchie, une multitude d'affaires se dresse devant le client : 1 850 exactement apportées par 85 déposants pour la plupart des fidèles venus des communes environnantes mais également d'Auxerre ou Avallon, soit une progression de 10 % par rapport à l'automne dernier. Il y a du choix dans les matières, les couleurs mais pas le prix... qui reste volontairement bas, entre 1 et 10 euros pour les articles les plus chers.

Les habitués faisaient la queue même avant l'ouverture : on se serait cru dans une boutique en période de soldes ! « Ce que j'aime quand je viens ici, c'est l'imprévu, décrit une maman venue en compagnie de ses 2 enfants. Ce n'est pas comme dans les boutiques où l'on va avec une idée précise. Là, on ne sait pas sur quoi on va tomber ! » Pour 20 € on peut être habillé : 3 € une jupe, 3 € un pull, 6 € une doudoune bien chaude, 4 € des chaussures, 3 € le sac à main et le tour est joué.



Mais c'est le coin du linge de maison et surtout les articles de puériculture qui sont toujours dévalisés en premier. Deux heures après l'ouverture les tables étaient déjà presque vides.

Le concept de la bourse aux vêtements semble en tout cas avoir de l'avenir malgré l'essor de la vente des vêtements lors des vide-greniers. Pour ces 2 jours 685 articles ont été vendus pour un total des ventes de 1 609 € alors qu'en automne 2008 lors de la 1<sup>ère</sup> bourse aux vêtements le montant de nos ventes était de 251 € Alors nous vous attendons encore plus nombreux pour **la bourse de printemps-été prévue les 18 et 19 avril 2015.**



Félicitations et merci à tous les bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que cet événement soit un succès et je compte sur eux bien sûr au printemps.

N'oubliez pas non plus que le vestiaire est ouvert le premier lundi de chaque mois. Pour 1 € vous pourrez emmener 15 articles. Denise et Marie-Claude sauront vous accueillir.

Marie Theurel

## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - SYNDICAT D'INITIATIVE

L'Amicale des Sapeurs Pompiers et le Syndicat d'Initiative organisent, en partenariat avec les commerçants du village, un marché de Noël dans la rue d'Orléans, **les samedi 13 et dimanche 14 décembre, de 10 h à 18 h.**

Ils seront heureux de vous y accueillir nombreux.



## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Cravant remercie la population pour l'accueil chaleureux reçu lors de la vente des calendriers.

## CRAVANT PATRIMOINE

### ARBORETUM :

Faisant suite à la réhabilitation de l'ancienne décharge municipale, nous envisageons d'y planter 25 arbres, offerts par « plus d'arbres, plus de vie ». Ce lieu deviendra avec le temps, un espace dédié aux touristes, aux cravantais, aux enfants dans le but d'en faire un chemin pédagogique en étudiant la biodiversité forestière.

Cet espace, préparé par les employés municipaux, sera mis en place avec les enfants des écoles, le vendredi 28 novembre.

### EGLISE :

L'association, en accord avec la municipalité, enlèvera les planches des stalles très abîmées, voire dangereuses. Par ailleurs, la pose d'une grille est envisagée à la petite porte arrière, afin d'améliorer la ventilation du bâtiment.

EMBELLISSEMENT de l'entrée Nord du village par une végétalisation colorée permettant d'oublier les poteaux qui défigurent l'entrée de Cravant.

Création de **PANNEAUX** racontant l'histoire de chaque monument (église, Donjon, Beffroi, Porte d'Orléans, Ancien hôpital/Ecoles, faubourg/ancien port).

### EMBELLISSEMENT des ruelles :

Les ruelles ayant été restaurées, nous envisageons leur fleurissement avec des roses trémières par exemple.

**Rappel :** **CRAVANT PATRIMOINE** est une association loi 1901 créée le 4 septembre 1994 qui a pour objet l'étude, la protection, la conservation, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine minéral et végétal de Cravant dans l'Yonne et ce, par tous les moyens appropriés.

Si le programme que nous vous présentons vous convient, votre adhésion et vos suggestions contribueront à l'attractivité de notre village. Pour tout renseignement, appelez le 0386423902, le 0386422366 ou 0386423846 ou par mail : [annie.villecourt@sfr.fr](mailto:annie.villecourt@sfr.fr).

Vous pouvez également recopier sur papier libre et nous retourner (**Annie Villecourt 49 rue d'Orléans 89460 CRAVANT** le bulletin ci-dessous, accompagné de votre règlement à l'ordre de Cravant patrimoine.

### CRAVANT PATRIMOINE BULLETIN D'ADHESION

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Tél :

e-mail :

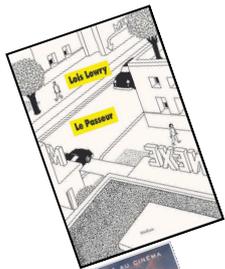
@

Cotisation annuelle : **Membre actif: 15 €**, **Couple : 25 €**

## LES NOUVEAUTES DE LA BIBLIOTHEQUE

### ADOS / ADULTES

Deux romans d'anticipation dans la lignée de Hunger Games de S. Collins :



#### Le passeur de Lois Lowry

Dans le monde où vit Jonas, la guerre, la pauvreté, le chômage, le divorce n'existent pas. Les inégalités, la désobéissance non plus. L'harmonie règne dans les cellules familiales constituées avec soin par le comité des sages. Les personnes trop âgées, ainsi que les nouveau-nés inaptes sont "élargis", personne ne sait exactement ce que cela veut dire. Dans quelques jours, Jonas aura douze ans. Au cours d'une grande cérémonie, il se verra attribuer, comme tous les enfants de son âge, sa future fonction dans la communauté. Jonas ne sait pas encore qu'il est unique. Un destin extraordinaire l'attend. Un destin qui peut le détruire. La version cinématographique vient de sortir sur les toiles sous le titre « the giver »



#### Divergente de Veronica Roth

Tris vit dans un monde post-apocalyptique où la société est divisée en cinq factions. À 16 ans elle doit choisir sa nouvelle appartenance pour le reste de sa vie. Cas rarissime, son test d'aptitudes n'est pas concluant. Elle est divergente. Ce secret peut la sauver... ou la tuer. Et que se passera-t-il si une des factions décide de prendre le pouvoir ? Suivez Tris et Quatre dans leur quête de la vérité et de la liberté.



#### Nos étoiles contraires de John Green

Hazel, 16 ans, est atteinte d'un cancer et se sait condamnée. Bien qu'elle s'ennuie passablement, elle intègre un groupe de soutien fréquenté par d'autres jeunes malades. Elle y rencontre Augustus, un garçon en rémission, qui partage son humour et son goût de la littérature. Entre les deux adolescents, l'attirance est immédiate et les entraîne vite dans un projet un peu fou, ambitieux, drôle et surtout



#### Ca peut pas rater de Gilles Legardinier

Marie se fait plaquer par son copain. Elle est écœurée, triste et désespérée mais ça ne va pas durer. Elle va vite reprendre du poil de la bête et se venger de la gente masculine. Une fois de plus vous allez hurler de rire. Donc sans hésiter, achetez le, enfermez vous à double tour et lisez le. Très bonne lecture !



#### Juste une mauvaise action d'Elizabeth George

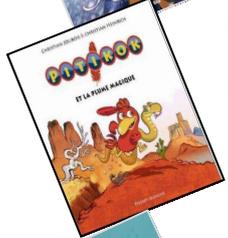
Barbara Havers est catastrophée: Hadiyyah, la fille de son ami Taymullah Azhar a été enlevée par sa mère. Azhar ne s'étant jamais marié avec Angelina et son nom ne figurant pas sur le certificat de naissance de leur fille, il n'a aucun droit juridique. Il n'a pas d'autre possibilité que de faire appel à un détective privé. Mais alors qu'ils retrouvent la trace d'Hadiyyah en Toscane, la petite se fait enlever. Cette dernière étant britannique, Scotland Yard et la police italienne vont devoir collaborer, non sans heurts. Et lorsque la presse s'en mêle, l'incident diplomatique n'est guère loin. C'est là que Lynley intervient... On l'appelle la « reine Elizabeth » ou la « reine du crime ». Depuis Enquête dans le brouillard, son premier roman, publié en 1988 et récompensé en France par le Grand Prix de littérature policière, la réputation de l'Américaine n'a cessé de croître. T

### JEUNESSE



#### La rose écarlate : tu aurais du me laisser mourir (tome 10) de Patricia Lyfoung

Quand la Tulipe Noire croise Masquerouge, Cartouche et Lady Oscar, vous obtenez une bande dessinée d'aventure, de cape et d'épée, élégante et au romantisme échevelé. Le dernier tome est enfin sorti et suit les aventures trépidantes de Maud et Guilhem.



#### Pitikok et la plume magique de Christian Jolibois et Christian Heinrich

«Coq-guili-guili-doo !» Pitikok, le malicieux petit coq rouge, part à la recherche d'une plume magique, retenue prisonnière dans le désert. Un serpent des sables très aimable accepte de l'accompagner pour l'aider. À deux, on est toujours plus forts...



#### Le petit voleur de temps de Nathalie Minne

Avant, le petit voleur de temps n'avait pas conscience des secondes, des minutes, des heures. De l'aube au crépuscule, ses journées s'étiraient, toutes simples, toujours pareilles. Puis il rencontre une petite fille, et là, le temps prend un tout autre sens. Lundi, mardi, mercredi, jeudi... tant de jours à compter avant de la revoir enfin ! Parviendra-t-il à voler des minutes pour la retrouver et passer du temps à ses côtés ? Un temps précieux qui n'appartendra qu'à eux deux. Un moment de poésie où l'on voudrait que le temps s'arrête !

La reprise des activités cette année au FSE connaît un démarrage en douceur. Il s'explique certainement par le changement du rythme scolaire des enfants. Il reste encore de la place dans la plupart des sections, n'hésitez donc pas à prendre le train en route et à venir participer à nos activités.

### La ludothèque

Les **après-midis jeux** ont repris depuis début septembre. Ils ont lieu un samedi tous les deux mois à la Brasserie O 'Jouvence (32, rue d'Orléans à Cravant) entre 14h et 18h et les **soirées jeux** débutent ce mois-ci à la ludothèque à 20h30 pour égayer les longues soirées d'hiver ...

Les malles thématiques contenant des livres, des jeux et des CD-ROM, réalisées cet été pour servir d'outil d'animations aux collectivités responsables des NAP sont toujours disponibles à la bibliothèque pour ceux qui le souhaitent. Par ailleurs une représentante de jeux doit venir à la ludothèque le mercredi **26 novembre** afin de présenter à tous ses dernières nouveautés, cela pourrait peut-être inspirer le Père Noël ? Vos rendez-vous : Samedi **8 novembre** à 20h30 et samedi **10 janvier** pour les soirées jeux et samedi **6 décembre** de 14h à 18h pour l'après-midi jeux.

### La bibliothèque

Une rentrée riche en événements... **L'accueil des classes** : Le changement d'horaire permet de recevoir les classes de primaire tous les mardis en début d'après-midi à la place du lundi après-midi. La classe des CP/CE1 d'Aurore Wiseur travaille cette année sur la réalisation d'un abécédaire : pour chaque lettre de l'alphabet les élèves trouvent des mots et créent des phrases qu'ils illustrent ensuite. Ainsi à la fin de l'année, ils auront réalisé un petit album illustré ! La classe de CE1/CE2 d'Odile Durand va découvrir l'œuvre de Christian Jolibois et Christian Heinrich avec la série des albums « Pitikok ». Enfin la classe des CM1/CM2 de Solange Silvan va aborder le thème du cirque sous plusieurs facettes (art, graphisme etc...) afin de réaliser à la fin de l'année une exposition de leurs travaux à la bibliothèque.

Les classes de maternelle sont accueillies le mercredi matin. Par petits groupes, les enfants découvrent les différents espaces de la bibliothèque : un coin lecture d'histoires et de contes, un espace découverte des livres au rez-de-chaussée et à l'étage, un coin jeux à la ludothèque et un coin informatique avec des jeux pédagogiques.



**Les animations** : Depuis début septembre, Laetitia Laghmari anime une séance d'une heure « **Autour du conte** » le samedi matin. Avec des marionnettes, un joli théâtre de bois et de joyeuses ritournelles, les enfants découvrent l'univers de Guignol et revisitent les classiques de la littérature jeunesse. Laetitia a même proposé une séance « halloween » le samedi 26 octobre qui a rencontré un vif succès ! Les enfants sont venus déguisés et heureux de repartir avec des bonbons. La séance est ouverte à tous les enfants, rendez-vous le **samedi matin de 11h à 12h** à la bibliothèque.

Un **atelier astronomie** a été proposé aux enfants le mercredi 15 octobre à la bibliothèque entre 14h30 et 16h, animé par Stéphane Montchaud de l'association Ursa Major Astronomie. La douzaine d'enfants présents a été conquise. Ils ont découvert les planètes, les étoiles et les astéroïdes et surtout, ils ont tous réalisé une maquette du système solaire. Peinture, colle et ciseaux leurs ont permis de s'approprier notre système solaire mais aussi d'imaginer la présence de fusées et autres éléments intersidéraux...

Une séance très réussie, notamment avec l'aide de Madame Wiart qui œuvrait à la bonne réalisation des maquettes. Les enfants étaient ravis, nous aussi, tant et si bien que Stéphane Montchaud reviendra en février ou mars à la bibliothèque pour proposer aux enfants de réaliser une maquette de navette spatiale. A suivre.



Un **atelier – goûter d'halloween** a eu lieu le vendredi 31 octobre à la bibliothèque entre 16h et 18h. Différentes activités étaient proposées aux enfants : fabrication d'un sac à bonbons, afin d'aller conquérir les sucreries et autres délices dans les rues, masques effrayants, coloriages et jeux d'halloween. Une trentaine d'enfants de la commune et des alentours s'est réunie autour des tables dédiées aux activités, accompagnés par une bonne dizaine de parents.



Tous se sont régalés de bonbons, gâteaux et ont dégusté le « jus de sang » préparé par Jean-François, en réalité un délicieux sirop d'airelles et de rooibos. Ensuite, les enfants ont pu jouer au pictionary géant préparé par Alexandre Perreau. Pour finir, un concours des plus belles œuvres réalisées à permis aux trois gagnants de remporter un dessin à vitre : Enzo pour le plus beau dessin, Tanguy pour le plus beau sac à bonbons et Evan pour le masque le plus terrifiant. Depuis l'an dernier, cet atelier rencontre de plus en plus de succès, d'autant plus que les enfants et les parents ont pu déguster une bonne soupe de potiron avant de partir défiler dans le village à la recherche de friandises. Une fête d'halloween réussie.

Ensuite, du nouveau du côté de notre partenariat avec la **bibliothèque départementale de l'Yonne (BDY)**. Il nous permet d'emprunter plus de 850 livres, deux fois par an, directement dans leur structure à Saint-Georges sur Baulche. La navette, qui passe tous les quinze jours à Cravant nous dépose des nouveautés et demande des lecteurs. Aujourd'hui la BDY a mis en ligne son catalogue, ce qui nous permet de répondre aux demandes plus précises des lecteurs, de réserver et de recevoir directement des documents lors du passage de la navette.

La BDY propose également, à l'essai, pour les adhérents des bibliothèques du réseau icaunais, de consulter des revues (cuisine, photographie, cinéma etc.) par le biais de leur portail Internet. Après avoir emprunté plus de 850 livres le 30 septembre dernier, ce sont les 750 CD que nous allons échanger le 25 novembre prochain. Notre travail est alors facilité par la ponctualité de nos adhérents !

Enfin le lancement du **prix manga « Sa'Yonne Ara »** en partenariat avec la BDY sera fait dans le courant du mois de novembre. Participation gratuite pour les adhérents de la bibliothèque.

Vos rendez- vous : **mercredi 12 novembre, mercredi 10 décembre et mercredi 14 janvier de 14h30 à 16h pour des ateliers « livres pop-up ou livres animés »** avec la plasticienne icaunaise Geneviève Boutet de Monvel. Les enfants vont imaginer et créer de A à Z un livre animé, une pièce unique en quelque sorte. Ces séances sont gratuites, sur inscription à la bibliothèque, en raison du nombre de places limité et ouverts aux enfants à partir du CP.

**Hip Hop, Afro dance** : Les cours de **Hip Hop** ont repris cette année avec Kandi Sissoko. Rendez-vous tous **les mardis à la salle du Gué d'Arbaut**. Après une période d'adaptation en fonction des effectifs, les horaires définitifs sont les suivants : de 17h à 17h30 pour les 5 - 7 ans ; de 17h30 à 18h30 pour les 8 - 10 ans ; de 18h30 à 20h pour les préados et de 19h30 à 21h pour les ados et les adultes.

**Les échecs** : Les cours ont repris le **samedi de 10h à 12 h** pour les adultes et les enfants au club d'échecs (premier étage de la bibliothèque). Au niveau compétition, l'équipe en lice pour la division 1 de la ligue de Bourgogne démarre la saison sur les chapeaux de roues en battant l'équipe de Dijon Philidor ! Et le tournoi de blitz (parties de 5 mn) du beaujolais nouveau a de grande chances d'être organisé à nouveau cette année.

**Cours d'informatique** : Les cours ont repris le jeudi après midi de 14h à 16h pour tous ceux et celles qui débutent en informatique et qui veulent apprendre à se servir des outils bureautique. Il reste quelques places à prendre, n'hésitez pas !

**Ecole multisports et piscine** : Les cours de natation à Avallon ont débuté avant les vacances scolaires. Départ le jeudi aux alentours de 17h et retour vers 19h30.

**La gym dynamique et Zumba® / Aéro latino** : Un début d'année un peu mouvementé en ce qui concerne la Zumba® mais cela en valait la peine. La nouvelle prof est arrivée début octobre et avec elle c'est une heure de bonne humeur alliée à une bonne suée ! Les participantes en sont ravies. Avis aux amateurs !

**Tennis de Table** : L'équipe de tennis de table a repris la compétition. La première rencontre contre Varennes a eu lieu le 17 octobre dernier, et l'équipe de Cravant a gagné 8 à 2. Une victoire encourageante pour la suite. Au tour d'Avallon en novembre... Le suspense reste entier pour savoir où la compétition les mènera cette année. Ce qui est sûr, c'est que l'ambiance reste toujours sportive et conviviale.

**Randonnée** : Après la découverte de Chitry le Fort et de ses vins le 7 septembre dernier, une découverte de Bazarnes et de ses environs le 5 octobre, les prochaines randonnées auront lieu **dimanche 16 novembre et dimanche 7 décembre**. Pour le 16 novembre, rendez-vous à 9h sur la place du parking du Donjon de Cravant.

Si vous souhaitez jouer au **tarot**, contacter Madame Danièle Large au 06.76.63.56.60 afin de vous organiser avec elle pour être suffisamment nombreux à jouer.

Afin de démarrer l'année 2015 sous les meilleures auspices, le FSE invitera le groupe icaunais de jazz manouche « **CASTEL SWING** » à se produire à la salle du Gué d'Arbaut, pour un concert festif le **samedi 17 janvier 2015 à 19h**. L'entrée sera libre avec participation au chapeau. Réservez votre soirée dès maintenant !

**L'ESCALIER** : Les ateliers de l'ESCALIER proposé par le FSE ont débuté et seront reconduites tous les mois en fonction des disponibilités des intervenants. Pour le modelage, l'atelier sera certainement proposé tous les quinze jours. Renseignement ou inscription à la bibliothèque, par téléphone (03.86.42.54.20) ou par mail ([bfse.cravant@wanadoo.fr](mailto:bfse.cravant@wanadoo.fr)).

Atelier	Date	Horaires	Tarif
<b>Modelage</b> avec J.P. Bornier	Lundi 3 novembre	18h - 20h	10€
<b>Photographie</b> avec M. Worobel	Jeudi 13 novembre	18h - 20h	10€
<b>Œnologie</b> avec M. Ragaine	Vendredi 14 novembre	19h - 21h	15€
<b>Loisirs créatifs</b> avec E. Bagot	Samedi 15 novembre Broderies de Noël	14h - 17h	10€
<b>Démonstration d'art floral</b> avec L. Dubret	Mercredi 19 novembre	16h - 18h	10€
<b>Cuisine</b> avec J.F. Silvan	Samedi 22 novembre Confection de nems	14h - 16h	10€
<b>Cuisine</b> avec J.F. Silvan	Samedi 13 décembre Entrées pour les fêtes	14h - 16h	Se renseigner
<b>Cuisine</b> avec Line Dubret	Samedi 13 décembre Réalisation de foie gras maison	17h - 19h	Se renseigner

# COUP DE PROJECTEUR SUR...

## LES SAPEURS-POMPIERS DE CRAVANT (seconde partie)

### FORMATIONS DES POMPIERS-VOLONTAIRES

Après avoir signé un engagement de 5 ans, le sapeur-pompier doit recevoir une formation dite « formation initiale » qui dure environ 110 heures. Elle comprend toutes les techniques nécessaires pour intervenir sur les trois domaines suivants : Secours à personne, Incendie, Interventions diverses.

Le Chef d'Equipe devra être titulaire du diplôme correspondant à cet emploi qui nécessitera encore 14 heures de formation. Ce Chef d'Equipe aura rang de Caporal.

Durant les interventions, des binômes sont constitués. Ils sont commandés par un Chef d'Agrès. Il s'agit d'une formation importante car le Chef d'Agrès a la responsabilité des binômes qui sont engagés sur l'intervention. Il possède le grade de Sergent. (48 heures de formation et 26 heures de management d'équipe). Le passage vers le grade supérieur d'Adjudant nécessitera de nouveau une centaine d'heures de formation.



### LOCAUX

La caserne est située dans les locaux communaux de la Tour Moquée. On y trouve un bureau, un garage (vestiaire et stationnement du Fourgon Pompe Tonne), un cabinet de toilettes et une douche. La Camionnette Toute Utilisation reste stationnée dehors.



### MATÉRIEL ET VÉHICULES

Le CPI de Cravant dispose de :

- un Fourgon Pompe Tonne.
- une moto-pompe.
- une Camionnette Toute Utilisation.
- un appareil respiratoire isolant.
- de matériels d'intervention divers (extinction des feux, secours aux personnes, outillage, destruction d'insectes, etc...)

Pour intégrer le corps des sapeurs pompiers-volontaires, il faut :

- Être âgé d'au moins 16 ans (consentement écrit des parents pour les mineurs).
- Résider légalement en France.
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national.
- Jouir de ses droits civiques et ne pas présenter de condamnations incompatibles.
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées aux missions confiées.

### LA TENUE

Il existe différentes tenues selon la nature des interventions.

Pour les interventions de secours à personnes qui ne requièrent pas le port d'équipements spéciaux, les sapeurs-pompiers adoptent une tenue plus légère, plus en adéquation avec ce type de mission. Ainsi, ils préfèrent se coiffer d'une casquette, de couleur rouge, de forme plate, composée d'un bandeau, d'un dessus et d'une visière elle ne comporte pas d'insigne distinctif.

Pour les interventions spéciales, la tenue diffère. Elle comprend le casque de type F1, la combinaison, le ceinturon, les gants et les bottes. En fonction de la nature de l'intervention ou des conditions climatiques, la tenue peut être adaptée.

En intervention, le poids de cette tenue complète varie entre 10 et 15 kilogrammes et son coût est de 1 500 euros.

La combinaison, pour protéger de la chaleur et des chocs.

Le casque F1, porté pour les feux et les interventions à risques.

Les gants pour protéger les mains lors des interventions.

Le ceinturon pour porter des accessoires et des matériels.

Les bottes avec une semelle anti-perforation et isolée à la chaleur.



### Contact

**Sergent-Chef Bruno Gueux, Chef de corps**  
03 86 42 53 89 ou 03 86 42 22 74

# GRAVANT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Au moment où la ligne TER fait l'actualité, voici deux clichés de la gare de Cravant/Bazarnes d'hier (1900) et d'aujourd'hui.

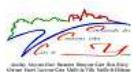
On notera l'importance de la gare de Cravant en ce début du 20<sup>ème</sup> siècle avec un porteur de bagages, une buvette et un marchand de journaux, livres, cartes postales ...



## DERNIÈRES MINUTES

### ON VOLE, ON DONNE

Quel est le plaisantin qui vole l'Yonne Républicaine dans la boîte aux lettres du café « O Jouvence » ? Après le vol, cet été, de magnifiques rosiers rouges à proximité de la stèle des Ecossais, voilà le journal du café « O Jouvence » qui disparaît comme par magie tous les matins ... Tout d'abord, ce n'est pas très gentil pour les clients du café « O Jouvence » qui sont privés de journal ! Au-delà de ces petits larcins, on peut s'interroger sur les raisons qui poussent certaines personnes à prendre ce qui ne leur appartient pas. Et, pendant ce temps, d'autres donnent de leur temps - gratuitement - pour les autres, et produisent même de la soupe au potiron qu'ils distribuent à tout le monde ! C'est rassurant.



### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES

#### Appel à candidatures

Fais entendre ta VOIX !

Si tu es en classe de CM1, CM2, ou au collège, Lance-toi dans l'aventure du conseil des jeunes !

Les fiches de candidatures sont téléchargeables sur le site [www.cure-yonne.fr](http://www.cure-yonne.fr), rubrique « enfance, jeunesse » ou à retirer dans votre mairie



Les candidatures sont à retourner avant le 5 décembre

Communauté des Communes entre Cure et Yonne  
25 rue du Général de Gaulle BP 210 VERMENTON  
Tel : 03.86.81.66.56 Télécopie : 03.86.81.67.54  
[www.cure-yonne.fr](http://www.cure-yonne.fr)

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES

La Communauté de Communes et sa commission "Enfance, jeunesse et vie associative" souhaitent mettre en place un conseil communautaire des jeunes.

Sont invités à se porter candidats les jeunes du territoire scolarisés en CM1, CM2 et au collège.

Inscription avant le 5 décembre.

Informations sur [www.cure-yonne.fr](http://www.cure-yonne.fr) (rubrique « enfance-jeunesse ») ou en Mairie.

## L'AGENDA DES 3 PROCHAINS MOIS

<b>NOVEMBRE</b>				
Mercredi 12	14h30 - 16h	Atelier créatif « livres pop-up »	FSE	Bibliothèque
Jeudi 13	18h - 20h	Atelier Photo	FSE	ESCALIER
Vendredi 14	19h - 21h	Atelier œnologie	FSE	ESCALIER
Samedi 15	14h - 17h	Atelier broderies de Noël	FSE	ESCALIER
Dimanche 16	9h	Randonnée	FSE	Rdv Place Donjon Cravant
Mercredi 19	16h - 18h	Atelier démonstration d'art floral	FSE	ESCALIER
Samedi 22	14h - 16h	Atelier cuisine : fabrication de NEMS	FSE	ESCALIER
Dimanche 23	14h30	LOTO	Cravant en Fête	Salle Polyvalente
Mardi 25	Matinée	Echange des CD de la BDY	FSE	Bibliothèque
<b>DECEMBRE</b>				
Lundi 1er	Après midi	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Samedi 6	14h-18h	Après-midi jeux pour tous	FSE	Café O'Jouvence
Dimanche 7	A définir	Randonnée	FSE	A définir
Mercredi 10	13h15	Décoration des sapins dans les rues	Commune	Rdv devant la Mairie
Mercredi 10	14h30 - 16h	Atelier créatif « livres pop-up »	FSE	Bibliothèque
Vendredi 12	17h	Marché de Noël des Ecoles	Ecole	Groupe Scolaire
Samedi 13	14 h - 16 h	Atelier cuisine	FSE	ESCALIER
Samedi 13 et dimanche 14	10h-18h	Marché de Noël	Amicale des Pompiers et S.I	Rue d'Orléans
Dimanche 14	15h15	Spectacle de Noël pour les enfants	Commune	Salle Polyvalente
Samedi 20	17 - 19 h	Atelier cuisine	FSE	ESCALIER
Samedi 20	Après-midi	Distribution des chocolats aux anciens	CCAS	
<b>JANVIER</b>				
Lundi 5	Après midi	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Samedi 10	18h	Cérémonie des vœux à la population	Commune	Salle Polyvalente
Samedi 10	20h30	Soirée jeux pour tous	FSE	Bibliothèque
Mercredi 14	14h30 - 16h	Atelier créatif « livres pop-up »	FSE	Bibliothèque
Samedi 17	19h – 21h	CASTEL SWING en concert (jazz manouche)	FSE	Salle du Gué d'Arbaut

### CEREMONIE DES VŒUX A LA POPULATION

Le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous retrouver le **samedi 10 janvier 2015 à 18 h à la Salle Polyvalente** pour la présentation de leurs vœux à la population.

### N'OUBLIEZ PAS DE DENEIGER LES TROTTOIRS !

Rappel : en cas de chutes de neige, pour la sécurité des piétons, pensez à déneiger vos trottoirs.

Nous vous rappelons que les propriétaires et occupants d'immeubles doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leur habitation.

Il en est de même en cas de verglas : les riverains de la voie publique doivent participer à la lutte contre le verglas en salant devant leur propriété, sur une largeur égale à celle du trottoir.

La sécurité des passants en dépend, merci pour eux !

### FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé pour les fêtes de fin d'année, **du mercredi 24 décembre à midi au vendredi 2 janvier inclus**. Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales sera assurée le mercredi 31 décembre aux heures d'ouverture habituelles.